

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

États financiers

31 mars 2024



Villeneuve
Gagné
Stébenne
Proulx Inc.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

États financiers

31 mars 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 19
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Subventions - Soutien à la mission	20
Annexe B - Subventions - programmes	20
Annexe C - Fonds divers - projets	20
Annexe D - Produits et services	21
Annexe E - Autres produits	21
Annexe F - Salaires et avantages sociaux	21
Annexe G - Déplacements et représentation	22
Annexe H - Services professionnels	22
Annexe I - Frais de bâtisse	22
Annexe J - Fournitures et approvisionnements	23
Annexe K - Soutien au milieu	24
Annexe L - Formation au milieu	25
Annexe M - Frais financiers	25



585, boul. Jacques-Cartier Nord
Sherbrooke (Québec) J1J 3A3
Tél. : 819-822-4221 Fax.: 819-822-3027

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Par Sébastien Proulx, CPA auditeur

Sherbrooke (Québec)
Le 5 juin 2024

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Produits		
Cotisations des membres	14 806	14 140
Subventions - Soutien à la mission (annexe A)	819 386	867 010
Subventions - programmes (annexe B)	803 191	263 205
Fonds divers - projets (annexe C)	852 070	641 054
Produits et services (annexe D)	267 943	199 768
Autres produits (annexe E)	100 808	47 933
	<u>2 858 204</u>	<u>2 033 110</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux (annexe F)	973 015	776 274
Déplacements et représentation (annexe G)	128 400	81 570
Services professionnels (annexe H)	125 046	48 723
Frais de bâtisse (annexe I)	102 909	73 722
Fournitures et approvisionnements (annexe J)	220 899	19 426
Soutien au milieu (annexe K)	1 624 134	967 368
Formation au milieu (annexe L)	26 153	16 117
Frais financiers (annexe M)	1 802	2 947
Publicité	47 489	-
Amortissement - bâtisse	6 387	6 387
Amortissement - enseigne	299	299
Amortissement - mobilier et équipements de bureau	6 181	1 988
Amortissement - système informatique	5 889	3 412
	<u>3 268 603</u>	<u>1 998 233</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(410 399)</u>	<u>34 877</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Actif net en immobilisations \$	Actif net affecté \$	Actif net non affecté \$	2024 Total \$	2023 Total \$
Solde au début	192 751	1 666 837	79 405	1 938 993	1 904 116
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(18 756)	(349 029)	(42 614)	(410 399)	34 877
Virements interfonds (note 3)	9 140	-	(9 140)	-	-
Solde à la fin	183 135	1 317 808	27 651	1 528 594	1 938 993

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Bilan

31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	354 772	957 135
Compte Avantage entreprise, Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, au taux de 3.5 %	2 088 362	1 895 823
Débiteurs (note 4)	230 673	148 268
Frais payés d'avance	8 768	2 414
	<u>2 682 575</u>	<u>3 003 640</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>183 135</u>	<u>192 751</u>
	<u>2 865 710</u>	<u>3 196 391</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	203 635	210 037
Apports reportés (note 7)	1 133 481	1 007 361
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	40 000
	<u>1 337 116</u>	<u>1 257 398</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	183 135	192 751
Grevé d'affectations internes (note 9)	1 317 808	1 666 837
Non grevé d'affectations	27 651	79 405
	<u>1 528 594</u>	<u>1 938 993</u>
	<u>2 865 710</u>	<u>3 196 391</u>

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(410 399)	34 877
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 756	12 086
Amortissement d'escompte	<u>-</u>	<u>1 469</u>
	(391 643)	48 432
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(82 467)	29 314
Frais payés d'avance	(6 354)	(1 499)
Créditeurs	(6 402)	62 292
Apports reportés	<u>126 182</u>	<u>717 632</u>
	(360 684)	856 171
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 140)	(32 963)
Activité de financement		
Diminution de la dette à long terme	<u>(40 000)</u>	<u>-</u>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(409 824)	823 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>2 852 958</u>	<u>2 029 750</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>2 443 134</u>	<u>2 852 958</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'assurer le développement de la pratique du sport et du loisir en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions et en concertant les intervenants dans le respect de la dynamique estrienne.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et les frais courus.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les produits de cotisations des membres sont constatés sur la durée d'adhésion.

Les fonds divers - projets et les produits et services sont constatés lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à la date de règlement selon le nombre de jour sde détention du placement.

Les autres produits sont constatés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et le Compte Avantage entreprise qui n'a pas d'échéance et qui est accessible en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Bâtisse	30 ans
Enseigne	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Système informatique	3 ans

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du Compte Avantage entreprise, des comptes clients, à l'exception du compte client d'un organisme apparenté, et des subventions à recevoir.

Le compte client d'un organisme apparenté est comptabilisé au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant total de 9 140 \$ a été transféré du solde de l'actif net non affecté vers l'actif net investi en immobilisations pour l'acquisition de mobilier, d'équipements de bureau et de système informatique.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2024

4. Débiteurs

	2024 \$	2023 \$
Comptes clients	35 531	62 682
Compte client, Village Culturel de l'Estrie, organisme apparenté	44 261	38 391
Provision pour créances douteuses	<u>(139)</u>	<u>-</u>
	79 653	101 073
Subventions	150 012	47 195
Taxes à la consommation	<u>1 008</u>	<u>-</u>
	<u><u>230 673</u></u>	<u><u>148 268</u></u>

5. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Terrain	100 000	-	100 000	100 000
Bâtisse	191 613	142 773	48 840	55 227
Enseigne	2 988	1 345	1 643	1 942
Mobilier et équipements de bureau	44 181	23 324	20 857	24 133
Système informatique	<u>22 930</u>	<u>11 135</u>	<u>11 795</u>	<u>11 449</u>
	<u><u>361 712</u></u>	<u><u>178 577</u></u>	<u><u>183 135</u></u>	<u><u>192 751</u></u>

6. Crédoiteurs

	2024 \$	2023 \$
Comptes fournisseurs	63 478	50 242
Salaires et vacances	104 065	118 100
Déductions à la source	28 592	22 215
Frais courus	7 500	18 515
Taxes à la consommation	<u>-</u>	<u>965</u>
	<u><u>203 635</u></u>	<u><u>210 037</u></u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2024

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde d'ouverture	Plus : Montants reçus	Moins : Montants constatés à titre de produits	Solde de fin
	\$	\$	\$	\$
AQLPH - Destination loisirs	2 850	3 469	(6 319)	-
Community Foundations of Canada	-	22 454	(22 010)	444
Cotisations des membres	2 305	16 035	(14 805)	3 535
Fillactive	3 525	11 110	(7 370)	7 265
Inscriptions aux formations	-	1 425	-	1 425
MEQ - Circonflexe	608 804	202 423	(163 007)	648 220
MEQ - Mesure 1.4	-	105 928	(36 536)	69 392
MEQ - PAFILR :				
- PAFILR	72 727	427 800	(426 898)	73 629
- Soutien aux projets régionaux	35 625	-	(15 560)	20 065
MEQ - PAFIRLPH	-	142 055	(102 278)	39 777
MEQ - PAFLPH :				
- Projet CDJ Acco	23 238	275 854	(282 892)	16 200
- Projet PH - IRL	35 280	31 073	(44 485)	21 868
- Projets spéciaux	-	3 180	-	3 180
Programmes - CSLE :				
- Projet en loisir	24 234	-	(24 234)	-
- Projet L.I.S.S.E.	3 900	-	(3 900)	-
- Projet plein air	15 403	-	(8 696)	6 707
- Projet relève RSEQ	20 850	-	(14 595)	6 255
- Soutien aux projets régionaux	11 500	-	-	11 500
Projet SHV - Estrie	-	540 259	(371 498)	168 761
Revenus RVLR	37 858	-	(37 858)	-

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2024

7. Apports reportés (suite)

RURLS - Ex3	34 985	11 124	(28 956)	17 153
RURLS - Centrale d'équipement pilote	59 063	49 500	(108 563)	-
Sports Québec :				
- Mes premiers Jeux	1 949	1 838	(2 988)	799
- Projet CDJ	10 000	13 285	(10 354)	12 931
Secondaire en spectacle	-	10 825	(10 712)	113
Village Culturel - Soutien aux projets :				
- Projet CDJ	-	7 256	(7 256)	-
- Soutien IRL - Loisirs culturels	3 265	15 000	(14 003)	4 262
	<u>1 007 361</u>	<u>1 891 893</u>	<u>(1 765 773)</u>	<u>1 133 481</u>

8. Dette à long terme

	2024	2023
	\$	\$
Emprunt, Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, garanti par le gouvernement du Canada, d'un montant original de 60 000 \$, sans intérêts ni modalités de remboursement, l'emprunt a été remboursé au cours de l'exercice et l'organisme a bénéficié d'une radiation de 20 000 \$	-	40 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

9. Actif net grevé d'affectations internes

Fonds de transport

En avril 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 185 816 \$ au fonds de transport. Un montant de 81 021 \$ a été ajouté au fonds en mars 2022. Mesure de soutien du ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan de relance en loisir et en sport dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'objectif de ce fonds est de soutenir financièrement du transport pour la participation à des activités récréatives et sportives. Les règles d'utilisation de ce fonds devront être conformes aux exigences émises par le ministère décrites à la convention financière signée à cette fin. Au cours de l'exercice, un montant de 17 432 \$ a été utilisé à même ce fonds.

Fonds d'amélioration des immobilisations

En mars 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 100 000 \$ à la réfection et aux rénovations de la bâtisse et du terrain. Un montant de 100 000 \$ a été ajouté au fonds en mars 2022. Les travaux faits à partir de ce fonds devront entraîner une plus value de la fonctionnalité des opérations ou de l'immobilier. Le solde affecté à ce fonds sera ajusté annuellement.

Fonds de relance

En mars 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 750 000 \$ au fonds de relance. L'objectif de ce fonds est de mettre en oeuvre et de soutenir la réalisation de projets initiés par l'organisme ou par les organisations membres de l'organisme permettant la relance en loisir et en sport dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ce fonds sera utilisé en priorité pour les actions collectives au service des membres, des programmes et des services collectifs issus des initiatives des membres et devra être utilisé d'ici mars 2025. Au cours de l'exercice, un montant de 213 640 \$ a été utilisé à même ce fonds.

9. Actif net grevé d'affectations internes (suite)

Fonds de réserve

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 270 000 \$ au fonds de réserve. L'objectif de ce fonds est d'assurer une capacité financière à l'organisme afin de faire face à différentes situations exceptionnelles. Ce fonds sera utilisé sur recommandation du conseil d'administration.

Programme de soutien à la formation

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 100 000 \$ au programme de soutien à la formation afin de soutenir la formation des animateurs, des coordonnateurs, des arbitres, des officiels, des entraîneurs en loisir et en sport de l'Estrie dans un contexte où les besoins sont criant alors que de nombreuses subventions ont été coupées dans les derniers mois. Au cours de l'exercice, un montant de 37 957 \$ a été utilisé à même ce fonds.

Programme de soutien aux aménagements actifs en plus des montants résiduels du PAFILR

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 80 000 \$ au programme de soutien aux aménagements actifs en plus des montants résiduels du PAFILR afin de soutenir les projets d'aménagements d'espaces actifs dans les parcs et les espaces récréatifs des municipalités Estriennes. Au cours de l'exercice, un montant de 80 000 \$ a été utilisé à même ce fonds.

L'organisme ne peut pas utiliser ces fonds affectés à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Conseil Sport Loisir de l'Estrrie

Notes complémentaires

31 mars 2024

10. Organisme sous contrôle commun

Village Culturel de l'Estrrie

Le Village Culturel de l'Estrrie est contrôlé par le Conseil Sport Loisir de l'Estrrie du fait que les deux organismes ont le même conseil d'administration. De plus, le Conseil Sport Loisir de l'Estrrie s'est engagé à subvenir aux besoins financiers du Village Culturel de l'Estrrie en cas de nécessité. Advenant le cas où l'organisme soit amené à déboursier des montants, la liquidité sera prise dans les fonds non affectés et ces montants seront portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

Le Village Culturel de l'Estrrie est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est voué au développement de la pratique du loisir culturel en Estrie. Son financement provient d'une subvention, d'activités d'autofinancement et autres.

Les états financiers du Village Culturel de l'Estrrie s'étendent du 1er septembre au 31 août et se résument comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Bilan		
Actif	37 786	24 601
Passif	4 874	4 620
Actif net	32 912	19 981
Résultats		
Produits	65 784	15 303
Charges	(52 853)	(11 542)
Excédent des produits sur les charges	<u>12 931</u>	<u>3 761</u>
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	<u>9 285</u>	<u>4 997</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2024

11. Opérations entre apparentés

L'organisme a enregistré des produits et des charges provenant de l'organisme Village Culturel de l'Estrie, ayant le même contrôle au conseil d'administration. Les opérations entre les deux organismes sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Location d'espaces	4 264	4 309
Services professionnels	13 180	16 187
Cotisations des membres	55	65
Dons et commandites	7 000	-
Fonds divers - projets	21 259	-
Charges		
Événements et représentation	3 900	-

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes clients ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

12. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

12. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

13. Dépendance économique

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie reçoit des subventions du Ministère de l'Éducation (MEQ) ainsi que du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ces subventions au montant total de 2 163 348 \$ (2023 : 1 700 617 \$) représentent une proportion importante de ses produits, soit 76 % (2023 : 84 %).

14. Comparaison des états financiers

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Annexe A - Subventions - Soutien à la mission		
MCC - MASU	11 514	34 542
MEQ - PAFIRLPH	102 278	154 765
MEQ - PAFURS	<u>705 594</u>	<u>677 703</u>
	<u>819 386</u>	<u>867 010</u>
Annexe B - Subventions - programmes		
MCC - Soutien aux projets	-	40 057
MEQ - Mesure 1.4	36 536	-
MEQ - PAFILR	442 458	-
MEQ - PAFLPH	<u>324 197</u>	<u>223 148</u>
	<u>803 191</u>	<u>263 205</u>
Annexe C - Fonds divers - projets		
AQLPH - Destination loisirs	6 319	-
Community Foundations of Canada	22 010	-
Entretien des parcs	-	17 591
Fillactive	7 370	-
Jeux de Sherbrooke	-	20 921
MEQ - Circonflexe	163 007	-
MEQ - Projet de soutien aux camps de jours	6 266	-
Programmes - CSLE	52 410	464 423
Projet SHV - Estrie	371 498	105 979
Revenus RVLR	37 858	1 722
RURLS - Centrale d'équipement pilote	108 563	-
RURLS - Commotion	2 500	-
RURLS - Ex3	28 956	-
Secondaire en spectacle	10 712	16 096
Sports Québec - Mes Premiers Jeux	2 988	14 322
Sports Québec - Projet CDJ	10 354	-
Village Culturel - Projet CDJ	7 256	-
Village Culturel - Soutien aux projets	<u>14 003</u>	<u>-</u>
	<u>852 070</u>	<u>641 054</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Annexe D - Produits et services		
Articles promotionnels	1 900	-
Cantine	1 173	648
Dons et commandites	69 440	63 290
Équipements	384	-
Frais postaux et messagerie	1 585	893
Impressions et photocopies	4 056	3 019
Inscriptions aux événements	57 433	-
Inscriptions aux formations	25 129	26 609
Internet	2 040	2 160
Location d'espaces	32 564	33 037
Location de matériel	2 888	963
Papeterie	58	119
Services professionnels	68 993	68 730
Télécommunications	300	300
	<u>267 943</u>	<u>199 768</u>
Annexe E - Autres produits		
Intérêts	99 299	47 509
Autres produits	1 509	424
	<u>100 808</u>	<u>47 933</u>
Annexe F - Salaires et avantages sociaux		
Salaires et vacances	806 537	636 432
Avantages sociaux	143 421	125 183
Bien être de l'équipe	7 475	5 407
Formation du personnel	15 582	9 252
	<u>973 015</u>	<u>776 274</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Annexe G - Déplacements et représentation		
Déplacements du C.A.	302	3 530
Déplacements du personnel	14 499	6 390
Événements et représentation	6 453	-
Frais d'hébergement	3 517	-
Frais de repas	33 764	-
Frais de réunions	12 430	-
Frais de transport	43 593	61 690
Poste et messagerie	4 236	4 068
Télécommunications	9 606	5 892
	<u>128 400</u>	<u>81 570</u>
Annexe H - Services professionnels		
Communications informatiques	16 182	16 794
Honoraires de vérification	9 847	5 321
Honoraires professionnels	98 878	26 608
Mauvaises créances	139	-
	<u>125 046</u>	<u>48 723</u>
Annexe I - Frais de bâtisse		
Assurances	5 772	3 305
Électricité	12 585	11 864
Entretien et réparations	52 733	27 714
Entretien ménager	6 300	6 092
Taxes et permis	25 519	24 747
	<u>102 909</u>	<u>73 722</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Annexe J - Fournitures et approvisionnements		
Abonnements et publications	8 803	7 695
Achats d'équipements de loisir sports et plein air	184 643	-
Achats de matériel	-	1 715
Cantine	1 239	521
Entretien et location - équipements de bureau	9 025	1 022
Frais d'impression	751	1 203
Location de salles	7 360	-
Matériel de bureau et papeterie	9 078	7 270
	<u>220 899</u>	<u>19 426</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Annexe K - Soutien au milieu		
Centrale d'équipement pilote	11 155	-
Comité régional Estrien - SHV	256 253	24 963
Divers et représentation	-	12 267
Fonds de dépannage formation - CSLE	37 957	-
Fonds de relance - CSLE	177 900	-
Fonds de transport Estrien	17 432	-
Jeux de Sherbrooke	-	20 921
Jeux du Québec - Mission Estrie	1 568	-
Loisir culturel - Aide aux projets	-	31 393
Loisir culturel - Initiatives locales et régionales	14 003	3 990
Loisir culturel - LISSE	600	-
Loisir personnes handicapées - Accompagnement	282 892	215 288
Loisir personnes handicapées - Initiatives	28 585	28 539
Loisir personnes handicapées - Projets spéciaux	12 720	-
Mérite sportif de l'Estrie	10 019	7 523
Mes Premiers Jeux	650	14 322
Mesure 1.4	36 536	-
Organismes loisirs, sports et plein air	-	395 109
PAFILR	395 859	413
Parcs et espaces récréatifs - Soutien aux projets	81 703	13 290
Plein air - Plan d'action	7 500	37 050
Plein air - Soutien aux projets régionaux	47 759	-
Programme - Bénévolat	-	155
Programme - Soutien au développement du sport en Estrie (PSDSE)	41 617	42 338
Projet en loisir - CSLE	29 551	6 337
Projet MRC	100 000	98 829
Projet relève RSEQ	14 595	7 602
Secondaire en spectacle	17 280	7 039
	<u>1 624 134</u>	<u>967 368</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Annexe L - Formation au milieu		
Bénévolat formation	505	-
Camps de jour formation	19 405	16 117
Ex3	3 166	-
Loisir culturel	333	-
Loisir personnes handicapées	797	-
Plein air	818	-
Professionnel en loisir	<u>1 129</u>	<u>-</u>
	<u>26 153</u>	<u>16 117</u>
Annexe M - Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	1 802	1 478
Amortissement d'escompte	<u>-</u>	<u>1 469</u>
	<u>1 802</u>	<u>2 947</u>